

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE NEMOURS

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

N° 25/62

Code nomenclature 711

**EXERCICE 2026 – RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

Effectif légal du Conseil	33
Membres en exercice	33
Majorité absolue	17
Présents	25
Votants	33

DATE DE CONVOCATION
Le 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de Nemours, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Valérie LACROUTE, Maire.

Présents Valérie LACROUTE, Florence MARCANELLA, Bernard COZIC, Annie DURIEUX, Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Philippe ROUX, Anne-Isabelle PAROISSIEN, Charlotte VAILLOT, Gilles KINDERF, Odile HAVET, Sylvie RADZIMSKI, Paule QUINTON, Daniel HELFRICH, Sylvie PIROU, Elodie TARIKET, Sophie DELAROCHE, Abderraouf BRAIK, Natacha SERGENT à partir de 18h 50 , Christian BRUNET, Anne-Marie MARCHAND, Philippe MENARD, Valérie LAMANDEL-ROUET, Ségolène IDOUAOUK, Volkan ALGUL, Guillaume CAZAURAN

Excusés Ziraute BOUHENNICA, Frédéric BAURY-SAILLY, Nicolas PAOLILLO, Elodie LABE, Brice LAMBERT, Noé SULTAN, Josselin ADAM, Ahamada MFOIHAYA

Pouvoirs Ziraute BOUHENNICA à Florence MARCANELLA
Frédéric BAURY-SAILLY à Gilles KINDERF
Nicolas PAOLILLO à Valérie LACROUTE
Elodie LABE à Bernard COZIC
Brice LAMBERT à Philippe ROUX
Noé SULTAN à Nathalie PETITDIDIER-LENOIR
Josselin ADAM à Charlotte VAILLOT
Natacha SERGENT à Anne-Isabelle PAROISSIEN jusqu'à 18 h50
Ahamada MFOIHAYA à Ségolène IDOUAOUK

Madame Paule QUINTON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

EXERCICE 2026 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu la présentation faite par Madame le Maire du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 joint en annexe,

VU :

- Les articles L. 2121-29, L. 2121-1 à L. 2121-23, R. 2121-9 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;
- Les articles L.2312-1 et D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'avis de la commission finances, administration générale, services à la population,

CONSIDERANT :

- Le débat qui s'est tenu lors de la séance du conseil municipal le 11 décembre 2025,

Après en en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE

De la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 à partir du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté par Madame le Maire et transmis aux membres du Conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nemours, le 15 12 2025

Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de NEMOURS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de transmission au représentant de l'Etat : 18 décembre 2025

Date d'affichage :

Accusé de réception en préfecture
077-217703339-20251211-D-2025-62-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025